



## Une Succession pascs

Par **Laurine77655**, le **01/09/2020** à **19:49**

Bonjour ma grand mère était pasce, son conjoint étant décédé et propriétaire de la maison lui a fait un testament stipulant qu'elle avait le droit et l usage d habitation

mais elle n hérite de rien , le notaire lui demande de participer au frais de succession , en sachant qu'il avait 3 enfants et c'est eux qui auront la maison' quand ma grand mère ne sera plus vivante

A t'il le droit de demander à ma grand mère de payer et jusqu à quelle montant ? Merci

Par **Visiteur**, le **01/09/2020** à **21:48**

Bonjour

Votre grand mère aura une partie des frais de succession (notaire, enregistrement...), mais est exonérée de droits de succession, car légataire pacsée.